



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;  
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;  
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;  
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;  
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;  
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

**Séance du 18.09.18**

---

**#Objet : Question orale de Jos Bertrand concernant le parc à conteneurs.#**

---

Séance publique

Je suis régulièrement contacté par des habitants de notre commune concernant l'accès au parc à conteneurs pour les personnes qui n'ont pas de voiture. Sur le site Web de la commune, on fait référence à des "véhicules", mais cela signifie également des vélos, des bakfiets, des remorques pour vélos. Dans le folder de Bruxelles Propreté concernant l'extension d'accès à Ixelles et Etterbeek du parc à conteneurs d'Auderghem, il est explicitement formulé que les cyclistes (y compris les bakfiets) y sont autorisés (ce qui n'était pas le cas dans la version précédente du folder et sur le site web de la commune). Cela laisse entendre que les piétons n'y sont pas autorisés, mais cela n'est pas explicitement indiqué. J'entends que les piétons se voient refuser l'entrée.

J'apprends aussi qu'il est toujours impossible d'amener au centre de recyclage de petits déchets d'amiante (par exemple les anciens bacs à fleurs), les gens sont toujours réorientés vers Anderlecht... donc ils n'y vont pas et ils jettent cela dans les sacs blancs...

Bien que la gestion du parc à conteneurs ait été transférée à la Région et que le Collège ne soit plus compétent à ce sujet, il me semble important de fournir à nos habitants le meilleur service possible et, si nécessaire, d'insister auprès des autorités régionales. Il me semble également important que les informations fournies par la commune soient aussi précises que possible. D'où ma double question:

- Puis-je savoir quelle est actuellement la règle correcte quant à l'accès au parc à conteneurs et puis-je également demander que cela soit indiqué de manière plus explicite dans la communication de la commune, notamment sur le site?
- Est-il possible de faire avancer le problème des petits déchets d'amiante auprès de Bruxelles Propreté ou d'organiser une collecte spéciale pour les petits déchets d'amiante, éventuellement en coopération avec Bruxelles Propreté?

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,  
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,  
Etienne Tihon

La Présidente,  
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
Watermael-Boitsfort, le 19 septembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze